



Seyne Info

Courrier Mensuel d'Information - N°5/2019 - Mai 2019

Le vote par procuration

Le vote par procuration peut être choisi par un électeur absent ou empêché qui désigne un autre électeur pour voter à sa place. Ils doivent tous les deux être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Cette démarche est gratuite.

Une procuration peut être établie tout au long de l'année et il n'existe pas de date limite. Néanmoins, si elle est trop proche de la date du scrutin, cela peut mettre en péril son acheminement en mairie dans les délais

Où faire établir la procuration ?

- Sur le territoire national : auprès du tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail, ou au commissariat de police ou à la gendarmerie de son choix (l'autorité habilitée à établir une procuration peut varier selon la commune) ;
- Hors de France : auprès des autorités consulaires du lieu de résidence.

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, le mandant peut demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration (policier ou gendarme) se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité

Emplois saisonniers... la mairie recrute.

Pour la saison estivale, la mairie de Seyne recherche plusieurs profils:

Un emploi saisonnier au Grand Puy pour l'activité VTT du 1/6 au 30/9

Un emploi saisonnier pour renfort au Service Technique du 1/6 au 30/9

Des animateurs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 8/7 au 23/8

Retrouvez les offres en détail sur www.seynelesalpes.fr/la-mairie-recrute

Informations diverses

Judi 16 mai : Ramassages des encombrants, inscription auprès de la déchetterie avant le mardi 14 au 04.92.35.32.79

Dimanche 23 mai 2019 : Elections européennes. Bureau de vote ouvert de 8h à 18h.

Vendredi 31 mai 2019 : La mairie sera exceptionnellement fermée.

La piscine est ouverte **les mercredis et samedis de 14h à 18h.**

Pour les cours, voir directement avec le maître nageur 06 52 83 89 12



Agenda du mois de mai

Mercredi 8 Mai : Cérémonie Commémorative. Rassemblement à 11h devant la mairie.

Samedi 11 et Dimanche 12 mai : Fête de la Morille.

Samedi : Vide Grenier, Repas « morille » par AnimaSeyne, exposition de voitures anciennes. Rens 06 62 48 11 64

Samedi et Dimanche : Concours de jeu provençal par le bar « le Borely ».

Dimanche 12 mai : Concert de Chorales à 15h à la Chapelle des Pénitents. Entrée Libre

Samedi 18 mai 2019 : Concours de Pétanque par l'USB Pétanque + Tournoi de Foot. Rens : 04 92 35 01 48

Samedi 25 Mai : Fête à la Ferme « YAKAFOCONF ». Ferme de Pélissones. Renseignements : 06 07 01 29 31

Visite, conférence, concert, dégustation à partir de 15h30.

Mercredi 29 Mai : Atelier découverte de la Pêche Nature avec la Fédération de Pêche. Rens : 04 92 35 25 40

Dimanche 2 Juin : RDV au jardin. Ballade et surprises avec Fort et Patrimoine. Rens : 04 92 35 31 66



Pour sa prochaine
EXPOSITION PHOTOS 2019
À la Maison du Mulet,
la mairie de Seyne lance un appel à des
PHOTOGRAPHES AMATEURS ou
PROFESSIONNELS



LE THEME :
FAUNE SAUVAGE
des Alpes du Sud

Envoyez vos photos à
lamaisondumulet@gmail.com

Conditions et règlement sur
seynelesalpes.fr
Date limite d'envoi : 15 mai 2019





Accueil du public

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h / **Mercredi**: 9h à 12h

Demande de passeport et de CNI sur rendez-vous : mardis de 9h à 11h

Tél. : 04.92.35.00.42 / Fax. : 04.92.35.18.98

Mail : mairie@seynelesalpes.fr

Site : www.seynelesalpes.fr

Directeur de la publication : F. HERMITTE

A élaboré ce numéro : Marion BONNÉ

Pour vous inscrire ou vous désinscrire à

Seyn'info : Envoyez un courriel à
accueil@seynelesalpes.fr

